



Ce document est une mise à jour de l'ERI de 1997. Cette mise à jour a été préparée dans les buts suivants :

- clarifier les résultats d'apprentissage prescrits
- inclure des indicateurs de réussite proposés
- alléger le contenu

Lorsqu'elles sont encore pertinentes, les ressources recommandées dans la version de 1997 du programme d'études sont aussi incluses dans cette mise à jour. (Pour en savoir plus, consulter la section « Ressources d'apprentissage » plus loin dans cet ERI.)

SCIENCES HUMAINES 10

Ensemble de ressources intégrées 2006

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre:

Sciences humaines 10 : ensemble de ressources intégrées 2006

Trad. de: Social studies 10 : integrated resource package 2006.

Également disponible sur Internet.

ISBN 0-7726-5613-4

1. Sciences sociales – Étude et enseignement (Secondaire) – Colombie-Britannique.
2. Sciences humaines – Étude et enseignement (Secondaire) – Colombie-Britannique.
3. Éducation civique – Étude et enseignement (Secondaire) – Colombie-Britannique.
4. Canada – Civilisation – Étude et enseignement (Secondaire) – Colombie-Britannique.
5. Canada – Politique et gouvernement – 19^e siècle – Étude et enseignement (Secondaire) – Colombie-Britannique.
6. Enseignement secondaire – Programmes d'études – Colombie-Britannique.
7. Matériel didactique. I. British Columbia. Ministry of Education.

LB1584.5.C314S62 2006

300.71'2711

2006-960164-X

Tous droits réservés © 2006 Ministry of Education, Province of British Columbia

Avis de droit d'auteur

Toute reproduction, en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la province.

Avis de propriété exclusive

Ce document contient des renseignements privés et confidentiels pour la province. La reproduction, la divulgation ou toute autre utilisation de ce document sont expressément interdites, sauf selon les termes de l'autorisation écrite de la province.

Exception limitée à l'interdiction de reproduire

La province autorise la copie et l'utilisation de cette publication en entier ou en partie à des fins éducatives et non lucratives en Colombie-Britannique et au Yukon (a) par tout le personnel des conseils scolaires de la Colombie-Britannique, y compris les enseignants et les directions d'école, par les organismes faisant partie du *Educational Advisory Council* et identifiés dans l'arrêté ministériel, par d'autres parties offrant directement ou indirectement des programmes scolaires aux élèves admissibles en vertu de la *School Act*, R.S.B.C. 1996, c.412, ou *Independent School Act*, R.S.B.C. 1996, c.216, (lois scolaires), et (b) par d'autres parties offrant directement ou indirectement des programmes scolaires sous l'autorité du ministre du Département d'éducation du Yukon tel que défini dans le *Education Act*, R.S.Y. 2002, c.61.

REMERCIEMENTS

Remerciements	III
---------------------	-----

PRÉFACE

Préface	V
---------------	---

INTRODUCTION

Raison d'être	3
Exigences et crédits de fin d'études	3
Composantes du programme d'études	4
Durée d'enseignement suggérée	5

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats (<i>Alternative Delivery Policy</i>)	9
Façons de tenir compte des contextes locaux	9
Participation des parents et des tuteurs	9
Création d'un milieu d'apprentissage positif	9
Confidentialité	10
Inclusion, égalité et accessibilité pour tous les apprenants	10
Collaboration avec l'école et la communauté	11
Collaboration avec la communauté autochtone	12
Technologies de l'information et des communications	12
Droit d'auteur	12
Débats	13
Analyse des médias	13

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

Introduction	17
Résultats d'apprentissage prescrits	18

RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

Introduction	23
Éléments clés	27
Indicateurs de réussite	
Compétences et méthodes	28
L'identité, la société et la culture	29
Le système de gouvernement	31
L'économie et la technologie	33
Le milieu naturel	34

RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Renseignements généraux	37
-------------------------------	----

Ce document est une mise à jour de l'ERI de 1997; il comprend des indicateurs de réussite proposés, un ensemble plus clair et plus succinct de résultats d'apprentissage prescrits, un « instantané » des éléments clés du cours et d'autres améliorations mineures, tout en conservant l'essence et l'objectif du contenu du programme d'études de 1997.

Le ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes et tous les organismes partenaires qui, sous la responsabilité (2005-2006) d'Adrienne Gnidec du Ministère, ont contribué à l'élaboration de l'ERI de Sciences humaines 10. Le Ministère tient aussi à remercier les équipes d'enseignants qui ont préparé la version de 1997 de l'ERI de Sciences humaines 8 à 10 ainsi que les personnes suivantes, qui ont participé à la mise à jour 2005-2006 de ce document :

Barbara Odenwald	District scolaire n° 38 (Richmond)
Rae-dene Pednaud	École indépendante (Southridge Senior School, Surrey)

Cet Ensemble de ressources intégrées (ERI) fournit l'information de base dont les enseignants auront besoin pour la mise en œuvre du programme de Sciences humaines 10. Ce document remplace le contenu portant sur la 10^e année dans l'ERI de *Sciences humaines 8 à 10* (1997).

L'information contenue dans ce document est aussi accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm>

Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les composantes de cet ERI.

INTRODUCTION

L'introduction fournit des renseignements généraux sur le programme d'études de Sciences humaines 10, tout en précisant les points particuliers et les exigences spéciales.

Cette section renferme les renseignements suivants :

- la raison d'être du programme d'études de Sciences humaines 10 dans les écoles de la Colombie-Britannique,
- de l'information sur les exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires,
- la description des composantes du programme, qui sont regroupées en fonction des résultats d'apprentissage prescrits faisant partie d'un même domaine d'intérêt,
- la durée d'enseignement suggérée pour le cours.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Cette section de l'ERI renferme des renseignements complémentaires qui aideront les enseignants à élaborer leurs stratégies d'enseignement et à préparer la mise en œuvre de ce programme d'études en vue de répondre aux besoins de tous les apprenants.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

Cette section de l'ERI contient les *résultats d'apprentissage prescrits*. Ces derniers représentent les normes de contenu prescrits pour les programmes d'études provinciaux. Ils précisent les attitudes, les compétences et les connaissances nécessaires pour chaque matière. Ils expriment ce que les élèves doivent savoir et savoir faire à la fin du cours.

RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

Cette section de l'ERI renferme l'information nécessaire à l'évaluation formative et à la mesure du rendement des élèves. Elle comprend des ensembles d'indicateurs de réussite précis pour chaque résultat d'apprentissage prescrit. Les indicateurs de réussite décrivent ce que les élèves doivent être en mesure de faire pour montrer qu'ils satisfont entièrement aux exigences du programme d'études pour la matière et l'année en question. Aucun des indicateurs de réussite n'est obligatoire; ils sont fournis pour aider les enseignants à évaluer dans quelle mesure les élèves atteignent les résultats d'apprentissage prescrits.

Cette section renferme aussi des éléments clés ou descriptions du contenu servant à préciser l'étendue et la portée des résultats d'apprentissage prescrits.

RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Cette section renferme des renseignements généraux sur les ressources d'apprentissage; elle fournit les titres, les descriptions et l'information nécessaire pour commander les ressources recommandées de la collection par classe du programme d'études de Sciences humaines 10.



INTRODUCTION

Sciences humaines 10

Cet ensemble de ressources intégrées (ERI) constitue le programme d'études officiel du Ministère pour le cours de Sciences humaines 10. L'élaboration de cet ERI a été guidée par les principes suivants :

- L'apprentissage nécessite la participation active de l'élève.
- Chacun apprend à sa façon et à son rythme.
- L'apprentissage est un processus à la fois individuel et collectif.

Par ailleurs, ce document tient compte du fait que des jeunes aux antécédents, aux intérêts, aux aptitudes et aux besoins variés fréquentent les écoles de la Colombie-Britannique. Dans la mesure du possible, les résultats d'apprentissage et les indicateurs de réussite tentent de répondre à ces besoins et de garantir l'égalité de tous les apprenants ainsi que leur accès à ce programme d'études.

Ce document est une mise à jour de l'ERI de 1997. Celle-ci a été préparée dans les buts suivants :

- clarifier les résultats d'apprentissage prescrits;
- inclure des indicateurs de réussite proposés;
- alléger le contenu.

Lorsqu'elles sont encore pertinentes, les ressources recommandées dans la version de 1997 du programme d'études sont aussi incluses dans cette mise à jour. (Pour en savoir plus, consulter la section « Ressources d'apprentissage » plus loin dans cet ERI.)

En novembre et en décembre 2005, le public a pu examiner la version préliminaire du programme d'études de Sciences humaines 10 et y réagir. Cette mise à jour de l'ERI tient compte des commentaires obtenus des éducateurs, des élèves, des parents et d'autres collaborateurs du monde de l'éducation.

RAISON D'ÊTRE

Les sciences humaines, telles qu'elles sont définies dans les programmes d'études de la Colombie-Britannique, forment une matière multidisciplinaire qui puise dans les sciences sociales et les lettres et sciences humaines. Elles se consacrent à l'étude des interactions humaines ainsi qu'à l'étude des milieux naturel et social.

Le but ultime des sciences humaines est de faire des élèves des citoyens réfléchis et responsables, qui sont en mesure de recueillir l'information requise pour considérer les choses sous divers angles et défendre un point de vue. Le programme d'études de Sciences humaines 10 donne aux élèves la possibilité d'examiner le passé et d'établir des liens avec celui-ci en amorçant une réflexion critique sur divers événements et enjeux.

Dans le cadre de l'étude des sciences humaines, on encourage les élèves :

- à apprendre à apprécier la démocratie et à se définir comme Canadiens;
- à faire preuve de respect à l'égard de l'égalité universelle et de la diversité culturelle;
- à exercer leur pensée critique, à évaluer l'information et à communiquer de manière efficace.

L'étude des sciences humaines contribue à cet objectif important qu'est la préparation des élèves à devenir des citoyens du Canada et du monde.

EXIGENCES ET CRÉDITS DE FIN D'ÉTUDES

Tous les élèves doivent suivre le cours de Sciences humaines 10 afin de satisfaire aux exigences du diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique.

Le cours de Sciences humaines 10 vaut quatre crédits et doit être signalé en tant que tel au ministère de l'Éducation pour les besoins des relevés de notes. Il faut inscrire les cotes et les pourcentages relatifs à ce cours. Il n'est pas possible d'obtenir un crédit partiel pour ce cours.

Le code du cours de Sciences humaines 10 est SCH 10. Ce cours est aussi offert en anglais (*Social Studies 10*); le code est alors SS 10.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section du site Web du Ministère qui porte sur les examens : <http://www.bced.gov.bc.ca/exams/>

COMPOSANTES DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Chaque composante du programme d'études consiste en un ensemble de résultats d'apprentissage prescrits qui font partie d'un même domaine d'intérêt. Les résultats d'apprentissage prescrits du cours de

Sciences humaines 10 sont regroupés sous les composantes du tableau ci-dessous.

L'ordre des cinq composantes telles que présentées ici ne sert aucunement à proposer une présentation linéaire du cours.

Sciences humaines 10				
Compétences et méthodes	L'identité, la société et la culture au Canada de 1815 à 1914	Le système de gouvernement au Canada de 1815 à 1914	L'économie et la technologie au Canada de 1815 à 1914	Le milieu naturel au Canada de 1815 à 1914

Compétences et méthodes

Cette composante fait état des compétences et des méthodes que les élèves développent lorsqu'ils explorent les thèmes présentés dans le cours de Sciences humaines 10. Tout au long des enquêtes rigoureuses qu'ils effectuent à partir de connaissances et de valeurs qu'ils abordent sous toutes sortes d'angles, les élèves construisent de nouvelles connaissances. De plus, ils apprennent à se forger des arguments et des convictions solides et à les partager. Bien qu'ils soient regroupés sous une seule composante, les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante servent à fournir un cadre qui sera utilisé dans tous les domaines du programme d'études. Ils favoriseront l'acquisition des compétences et des méthodes essentielles à l'étude des sciences humaines et à la formation de citoyens responsables et réfléchis.

Parmi les compétences acquises dans les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante, notons :

- les compétences de pensée critique;
- l'aptitude à utiliser les médias et les compétences en recherche;
- les compétences en communication.

L'identité, la société et la culture au Canada de 1815 à 1914

Dans cette composante, les élèves étudient l'évolution du Canada, sur les plans culturel et social, de 1815 à 1914. Ils explorent les rapports qui existaient au sein des différentes sociétés canadiennes et entre elles ainsi que le développement de la culture et des arts. Lorsqu'ils étudient ces questions, les élèves

apprennent à comprendre les forces qui ont influé sur l'identité canadienne, qui l'ont modelée et qui en témoignent.

Le système de gouvernement au Canada de 1815 à 1914

Dans cette composante du programme d'études, les élèves étudient les événements qui ont contribué à la formation d'un système gouvernemental responsable et démocratique entre 1815 et 1914. En examinant la naissance et l'évolution du Canada en tant que nation autonome, les élèves en viennent à comprendre la structure et les fonctions des trois ordres de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.

L'économie et la technologie au Canada de 1815 à 1914

Cette composante met l'accent sur la Politique nationale de Macdonald et son influence sur le développement du Canada. Les élèves explorent les répercussions que les innovations technologiques ont eues sur la société, de 1815 à 1914. Ils examineront plus particulièrement l'économie de la Colombie-Britannique.

Le milieu naturel au Canada de 1815 à 1914

Dans cette composante, les élèves étudient la géographie physique et les régions naturelles du Canada ainsi que l'influence de la géographie sur le développement économique et les types de colonisation de 1815 à 1914. Les élèves découvriront les principaux enjeux ayant trait à la mise en valeur des ressources en Colombie-Britannique et ils exploreront les applications de la gestion responsable des ressources et du développement durable.

DURÉE D'ENSEIGNEMENT SUGGÉRÉE

Les programmes d'études provinciaux sont élaborés en fonction de la durée d'enseignement recommandée par le ministère de l'Éducation pour chaque matière. Les enseignants sont libres de combiner différents programmes d'études afin d'amener les élèves à intégrer les idées et à établir des liens logiques.

Le cours de Sciences humaines 10 exige environ de 90 à 110 heures d'enseignement. Bien qu'un cours de 4 crédits soit habituellement l'équivalent de 120 heures d'enseignement, la durée suggérée laisse une certaine flexibilité permettant de répondre aux besoins locaux.



CONSIDÉRATIONS
CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Sciences humaines 10

Cette section de l'ERI renferme des renseignements complémentaires qui aideront les enseignants à élaborer leurs stratégies d'enseignement et à préparer la mise en œuvre de ce programme d'études en vue de répondre aux besoins de tous les apprenants.

Cette section comprend les renseignements suivants :

- la politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats (*Alternative Delivery Policy*),
- les façons de tenir compte des contextes locaux,
- la participation des parents et des tuteurs,
- la création d'un milieu d'apprentissage positif,
- la confidentialité,
- l'intégration, l'accessibilité et l'égalité,
- la collaboration avec l'école et la communauté,
- la collaboration avec la communauté autochtone,
- les technologies de l'information et des communications,
- le droit d'auteur,
- les débats,
- l'analyse des médias.

POLITIQUE RELATIVE AUX AUTRES MODES DE PRÉSENTATION DES SUJETS DÉLICATS (ALTERNATIVE DELIVERY POLICY)

La politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats (*Alternative Delivery Policy*) ne s'applique pas à cet ERI.

Cette politique explique la façon dont les élèves, avec le consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs et après consultation avec l'autorité scolaire de leur région, peuvent choisir d'autres moyens que l'enseignement dispensé par un enseignant dans une salle de classe ordinaire pour aborder les résultats d'apprentissage prescrits de la composante Santé des programmes d'études suivants :

- Éducation à la santé et à la carrière M à 7 et la composante Processus de planification du programme d'études de Formation personnelle et sociale M à 7 (jusqu'à septembre 2008)
- Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9
- Planification 10

Cette politique reconnaît le rôle essentiel que joue la famille dans le développement des attitudes, des normes et des valeurs de l'enfant, mais elle n'en exige pas moins que tous les résultats d'apprentissage prescrits soient abordés et évalués dans le cadre du mode de présentation convenu.

Il est important de situer le terme « autres modes de présentation » par rapport à la politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats. Cette politique stipule que les écoles ne peuvent omettre d'aborder ou d'évaluer des résultats d'apprentissage prescrits du programme d'Éducation à la santé et à la carrière et ce, quels qu'ils soient. Elle précise également qu'aucun élève ne peut être exempté de l'obligation d'atteindre tous les résultats d'apprentissage prescrits de la composante Santé. On s'attend à ce que les élèves qui optent pour un autre mode de présentation fassent l'étude des résultats d'apprentissage prescrits de cette composante et qu'ils soient en mesure de manifester leurs connaissances dans ce domaine.

Pour plus de renseignements sur la politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats, consulter le site Web suivant : <http://www.bced.gov.bc.ca/policy/>

FAÇONS DE TENIR COMPTE DES CONTEXTES LOCAUX

Dans le programme d'études de Sciences humaines 10, une certaine flexibilité s'offre à l'enseignant et à l'élève quant aux choix des sujets pouvant leur permettre d'atteindre certains résultats d'apprentissage. Cette flexibilité donne aux éducateurs la possibilité de planifier leurs cours en choisissant des sujets et des exemples convenant au contexte local et aux intérêts particuliers de leurs élèves. Au moment de la sélection des sujets, il pourra être pertinent de tenir compte des suggestions des élèves.

Si des sujets particuliers ont été incorporés dans les résultats d'apprentissage, il importe que tous les élèves aient l'occasion de les étudier. D'autres sujets qui pourraient se révéler pertinents pour une communauté scolaire pourront s'ajouter à ces sujets obligatoires.

PARTICIPATION DES PARENTS ET DES TUTEURS

La famille joue un rôle essentiel dans le développement des attitudes et des valeurs de l'élève. L'école, quant à elle, joue un rôle de soutien en mettant l'accent sur les résultats d'apprentissage prescrits du programme d'études. Les parents et les tuteurs peuvent appuyer, enrichir et approfondir le programme d'études de Sciences humaines 10 à la maison.

Il importe d'informer les parents et les tuteurs de tous les aspects du programme d'études de Sciences

humaines 10. Les enseignants, avec le concours des administrateurs, peuvent choisir d'avoir recours aux stratégies suivantes :

- informer les parents, les tuteurs et les élèves des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours, en leur en donnant un aperçu lors des rencontres parents-enseignant, en envoyant des lettres à la maison, etc.
- accéder aux demandes des parents et des tuteurs de discuter des plans de cours des diverses unités, des ressources d'apprentissage, etc.

CRÉATION D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE POSITIF

Les enseignants sont chargés de créer et de favoriser un milieu d'apprentissage dans lequel les élèves se sentent à l'aise pour apprendre et discuter des sujets liés au programme d'études de Sciences humaines 10. Voici quelques lignes directrices qui aideront les enseignants à établir et à entretenir un milieu d'apprentissage positif :

- Accorder aux élèves de la classe le temps et les occasions nécessaires pour qu'ils se sentent à l'aise les uns avec les autres avant de s'engager dans des discussions de groupe. Il importe que le milieu d'apprentissage permette aux élèves d'établir, les uns avec les autres, des contacts positifs et respectueux, ainsi que l'entraide. Être prêt à diriger toute discussion pouvant engendrer la controverse.
- Lors des discussions en classe, établir des règles de base claires assurant le respect de la vie privée, de la diversité et de l'expression de points de vue différents.
- Les activités et les discussions portant sur certains sujets du cours de Sciences humaines 10 peuvent engendrer des réactions émotionnelles chez certains élèves. Si de telles situations surviennent, en informer un administrateur ou un conseiller et veiller à ce que les élèves sachent où aller pour demander aide et soutien.
- S'assurer que les groupes ou organismes externes qui font des présentations aux élèves se conforment aux directives du district scolaire lorsqu'ils font leurs présentations. Il doit y avoir un lien direct entre le contenu de la présentation et les résultats d'apprentissage prescrits. Passer en revue tout le matériel que les présentateurs utilisent, et surtout distribuent, pour en vérifier la pertinence.
- Se familiariser avec :
 - les lois pertinentes (p. ex. *Human Rights Code* [Code des droits de la personne], *Child, Family*

- *and Community Services Act* [Loi sur les services aux enfants, à la famille et à la communauté]);
- les initiatives pertinentes (p. ex. *Des écoles sûres où règnent la bienveillance et la discipline : Guide-ressource*, et *La diversité dans les écoles de la Colombie-Britannique : Document-cadre*);
- les politiques et protocoles provinciaux et ceux du district scolaire qui se rapportent à la divulgation de renseignements concernant la violence faite aux enfants et à la protection de la vie privée.

Pour plus d'information sur ces politiques et initiatives, consulter les sites Web suivants :

BC Handbook for Action on Child Abuse and Neglect
http://www.mcf.gov.bc.ca/child_protection/pdf/handbook_action_child_abuse.pdf

Des écoles sûres où règnent la bienveillance et la discipline
<http://www.bced.gov.bc.ca/sco/>

La diversité dans les écoles de la Colombie-Britannique : Document-cadre
http://www.bced.gov.bc.ca/diversity/diversity_framework.pdf

Human Rights Code
http://www.qp.gov.bc.ca/statreg/stat/H/96210_01.htm

Child, Family and Community Services Act
http://www.qp.gov.bc.ca/statreg/stat/C/96046_01.htm

CONFIDENTIALITÉ

La *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Loi sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée) s'applique aux élèves, aux employés des districts scolaires et à tous les programmes d'études. Les enseignants, les administrateurs et le personnel des écoles doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- Connaître les directives générales de l'école et du district quant aux dispositions de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* et à la façon dont elles s'appliquent à tous les cours, y compris Sciences humaines 10.
- Ne pas utiliser le numéro scolaire personnel (NSP) dans les travaux que l'élève tient à garder confidentiels.

- Veiller à ce que les élèves sachent que, s'ils dévoilent de l'information indiquant qu'ils sont en danger, cette information ne peut rester confidentielle.
- Informer les élèves de leurs droits en vertu de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, notamment de leur droit d'accès aux renseignements les concernant dans les dossiers scolaires. Informer les parents de leur droit d'accès aux dossiers scolaires de leurs enfants.
- Réduire au minimum le type et la quantité de renseignements personnels inscrits et s'assurer qu'ils ne servent que pour des besoins précis.
- Informer les élèves qu'ils seront les seuls à inscrire des renseignements personnels, à moins qu'eux-mêmes, ou leurs parents, n'aient consenti à ce que les enseignants obtiennent ces renseignements d'autres personnes (y compris leurs parents).
- Expliquer aux élèves et à leurs parents pourquoi on leur demande de fournir des renseignements personnels dans le cadre du programme d'études de Sciences humaines 10.
- Informer les élèves et leurs parents qu'ils peuvent demander que l'école corrige ou annote tout renseignement personnel consigné dans les dossiers de l'école, et ce, en vertu de l'article 29 de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*.
- Faire savoir aux élèves que le droit d'accès des parents aux travaux scolaires de leurs enfants se limite aux renseignements relatifs aux progrès de ces derniers.
- S'assurer que toute information utilisée pour l'évaluation des progrès de l'élève est à jour, exacte et complète.

Pour plus de renseignements sur la confidentialité, consulter le site Web suivant : <http://www.msers.gov.bc.ca/privacyaccess/>

INCLUSION, ÉGALITÉ ET ACCESSIBILITÉ POUR TOUS LES APPRENANTS

Le bagage culturel, les centres d'intérêt et les aptitudes des jeunes qui fréquentent les écoles de la Colombie-Britannique sont très diversifiés. Le système scolaire de la maternelle à la 12^e année s'applique à satisfaire les besoins de tous les élèves. Lorsqu'ils choisissent des thèmes, des activités et des ressources pour appuyer l'enseignement du cours de Sciences humaines 10, les enseignants devraient s'assurer que leurs choix vont dans le sens de l'inclusion, de l'égalité et de l'accessibilité pour tous les élèves. Ils

devraient notamment s'assurer que l'enseignement, l'évaluation et les ressources reflètent cette ouverture à la diversité et comportent des modèles de rôles positifs, des situations pertinentes et des thèmes tels que l'inclusion, le respect et l'acceptation.

La politique gouvernementale favorise les principes d'intégration et d'inclusion des élèves dont l'anglais est la langue seconde et des élèves ayant des besoins particuliers. La plupart des résultats d'apprentissage prescrits et des indicateurs de réussite proposés dans cet ERI conviendront à tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins particuliers. Certaines stratégies devront être adaptées pour permettre à ces élèves d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits. S'il y a lieu, des modifications peuvent être apportées aux résultats d'apprentissage prescrits pour les élèves ayant des plans d'apprentissage personnalisés.

Pour plus d'information sur les ressources et les services d'appoint offerts aux élèves ayant des besoins particuliers, consulter le site Web suivant : <http://www.bced.gov.bc.ca/specialed/>

COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ

Le programme d'études de Sciences humaines 10 aborde une vaste gamme de compétences et de connaissances que les élèves ont acquises dans d'autres aspects de leur vie. Il importe de reconnaître que l'apprentissage relatif à ce programme d'études dépasse largement le cadre de la salle de classe.

Des programmes mis en place par les écoles et les districts, comme la gestion étudiante et les associations d'entraide, complètent et approfondissent l'apprentissage acquis dans le cours de Sciences humaines 10. Les organismes communautaires, par l'entremise de ressources d'apprentissage élaborées localement, de conférenciers, d'ateliers et d'études sur le terrain, peuvent aussi contribuer au succès du programme d'études de Sciences humaines 10. Les enseignants peuvent tirer parti des compétences spécialisées de ces organismes communautaires et de leurs membres.

Inviter des personnes-ressources de l'extérieur, voilà un moyen efficace d'enrichir le contenu, de mettre en évidence et en pratique le savoir écouter et de faire connaître aux élèves différents points de vue. La présence de personnes-ressources fournit aussi

des occasions de débattre de certaines questions. Elle peut leur fournir un sujet de départ pour rédiger un texte ou entreprendre d'autres activités. En résumé, elle rend l'apprentissage plus concret et pertinent. Une table ronde est aussi un bon moyen de présenter en même temps plusieurs points de vue sur un sujet.

Dans le cadre du cours de Sciences humaines 10, il convient de choisir comme conférenciers des dirigeants communautaires, des hommes politiques, des historiens, des conservateurs de musée, etc.

Pour assurer la réussite de la visite d'une personne-ressource :

- Préciser la nature de la présentation (p. ex. conférence, questions et réponses, débat, réactions aux présentations des élèves, animation d'une simulation ou d'une étude de cas). Veiller à ce que les conférenciers comprennent bien le but de leur présentation, la structure de l'activité et le temps qui leur est alloué; le contenu de la présentation doit aussi être en lien direct avec les résultats d'apprentissage prescrits. Passer en revue tout le matériel qu'ils utilisent, et surtout distribuent, pour vérifier qu'il est convenable et pertinent.
- Connaître les directives du district concernant les présentateurs externes et veiller à ce que l'invité se conforme à ces directives.
- Aussi souvent que possible, donner aux élèves la responsabilité de contacter le ou les conférenciers avant la présentation et de prendre les dispositions logistiques nécessaires.
- Donner aux élèves le temps de se préparer à la venue du conférencier ou du groupe invité en dressant une liste de questions clés.
- Avant que le conférencier ne prenne la parole, présenter le sujet de la conférence, et après celle-ci, en faire la récapitulation.

COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

Le ministère de l'Éducation veille à ce que tous ses programmes d'études tiennent compte des cultures et de la contribution des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. Pour aborder dans la classe ces sujets avec exactitude et en respectant les concepts d'enseignement et d'apprentissage des autochtones, il est souhaitable que les enseignants cherchent conseil et appui auprès des communautés autochtones locales. La langue et la culture des autochtones varient d'une communauté à l'autre et ces communautés ne disposent pas toutes des

mêmes ressources. De plus, chacune aura ses propres règles quant à l'intégration des connaissances et des compétences locales. Pour lancer la discussion sur les activités d'enseignement et d'évaluation possibles, les enseignants doivent d'abord communiquer avec les coordonnateurs, les enseignants, le personnel de soutien et les conseillers en matière d'éducation autochtone de leur district. Ceux-ci pourront les aider à déterminer les ressources locales et à trouver les personnes-ressources comme les aînés, les chefs, les conseils de tribu ou de bande, les centres culturels autochtones, les centres d'amitié autochtones ou les organisations des Métis ou des Inuits.

Par ailleurs, les enseignants pourront désirer consulter les diverses publications du ministère de l'Éducation, dont la section « Planning your Program » du document *Shared Learnings*. Cette ressource a été élaborée dans le but d'aider tous les enseignants à donner à leurs élèves la possibilité de se renseigner et de partager certaines expériences avec les peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

Pour plus d'information sur ces documents, consulter le site Web de l'éducation autochtone : <http://www.bced.gov.bc.ca/abed/welcome.htm>

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

L'étude des technologies de l'information et des communications prend de plus en plus d'importance dans la société. Les élèves doivent être capables d'acquérir et d'analyser de l'information, de raisonner et de communiquer, de prendre des décisions éclairées, et de comprendre et d'utiliser les technologies de l'information et des communications à des fins diverses. Il importe que les élèves développent ces compétences pour en tirer parti dans leurs études, leur carrière future et leur vie quotidienne.

La compétence en technologies de l'information et des communications se définit comme la capacité d'obtenir et de partager des connaissances par l'entremise de recherches, d'études, de l'enseignement ou de la transmission de l'information au moyen de supports médiatiques. Pour devenir compétent dans ce domaine, l'élève doit être capable de trouver, de rassembler, d'évaluer et de communiquer de l'information au moyen d'outils technologiques; il doit aussi développer les connaissances et les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement ces outils

technologiques et de résoudre les problèmes éventuels. Pour être jugé compétent dans ce domaine, l'élève doit de plus être capable de comprendre les questions éthiques et sociales liées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications et d'en faire une évaluation critique.

Lorsqu'ils préparent des stratégies d'enseignement et d'évaluation en Sciences humaines 10, les enseignants doivent donner aux élèves des occasions d'approfondir leurs connaissances en relation avec les sources des technologies de l'information et des communications, et de réfléchir de manière critique au rôle que jouent ces technologies dans la société.

DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur garantit la protection des œuvres littéraires, dramatiques, artistiques et musicales; des enregistrements sonores; des représentations d'une œuvre en public; et des signaux de communication. Le droit d'auteur donne aux créateurs le droit, devant la loi, d'être rémunérés pour leurs œuvres et d'en contrôler l'utilisation. La loi permet quelques exceptions pour les écoles (c.-à-d. du matériel spécifique autorisé), mais ces exceptions sont très limitées, par exemple la reproduction de matériel pour des recherches ou des études privées. La *Loi sur le droit d'auteur* précise de quelle façon les ressources peuvent être utilisées en classe et par les élèves à la maison.

Pour respecter le droit d'auteur, il faut comprendre la loi. Les actions suivantes sont illégales, à moins que le détenteur d'un droit d'auteur en ait donné l'autorisation :

- Reproduire du matériel et photocopier des documents protégés par un droit d'auteur dans le but d'éviter l'achat de la ressource originale, quelle qu'en soit la raison.
- Reproduire du matériel et photocopier des documents protégés par un droit d'auteur, sauf s'il s'agit d'une très petite portion; dans certains cas, la loi permet de reproduire une œuvre entière, par exemple dans le cas d'un article de journal ou d'une photographie, pour les besoins d'une recherche, d'une critique, d'une analyse ou d'une étude privée.
- Faire écouter des émissions de radio ou de télévision aux élèves d'une classe, à moins que l'écoute ne soit autorisée à des fins pédagogiques (il existe des exceptions, telles les émissions d'actualités

et de commentaires d'actualités diffusées il y a moins d'une année et soumises par la loi à des obligations de tenue de dossiers; pour d'autres détails, consulter le site Web indiqué à la fin de cette section).

- Photocopier des partitions musicales, des cahiers d'exercices, du matériel pédagogique, des modes d'emploi, des guides pédagogiques et des tests et examens offerts sur le marché.
- Montrer à l'école des vidéos n'ayant pas reçu l'autorisation d'être présentées en public.
- Jouer de la musique ou interpréter des œuvres protégées par un droit d'auteur lors de spectacles (c.-à-d. autrement que pour un objectif pédagogique précis).
- Reproduire des œuvres tirées d'Internet s'il n'y a aucun message indiquant expressément que l'œuvre peut être reproduite.

Le détenteur d'un droit d'auteur ou son représentant doit donner son autorisation par écrit. Cette autorisation peut aussi donner le droit de reproduire ou d'utiliser tout le matériel protégé ou seulement une partie de celui-ci par l'entremise d'un contrat de licence ou d'une entente. Beaucoup de créateurs, d'éditeurs et de producteurs ont formé des groupes ou des « sociétés de gestion collective » pour négocier les redevances et les conditions de reproduction auxquelles doivent se soumettre les établissements scolaires. Il est important de connaître les contrats de licence utilisés et la façon dont ces contrats influent sur les activités auxquelles participent les écoles. Certains contrats de licence peuvent aussi comporter des redevances qui varient en fonction de la quantité de matériel photocopie ou de la durée des représentations. Dans de tels cas, il importe de déterminer la valeur éducative et la qualité du matériel à reproduire, de façon à protéger l'école contre les risques financiers auxquels elle pourrait être exposée (donc, ne reproduire que les portions du matériel qui répondent à un objectif pédagogique).

Les professionnels de l'éducation, les parents et les élèves doivent respecter la valeur d'un travail intellectuel original et reconnaître l'importance de ne pas plagier le travail d'autrui. Ce travail ne doit jamais être utilisé sans autorisation.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le droit d'auteur, consulter le site Web suivant : www.cmec.ca/copyright/indexf.stm

DÉBATS

Le débat, l'une des activités fondamentales de la démocratie, est aussi un moyen utilisé par diverses organisations internationales telles que les Nations Unies pour résoudre des problèmes et enjeux mondiaux. Le débat donne aux élèves l'occasion d'intégrer des connaissances et des compétences en communication, et leur permet de procéder à l'examen critique de points de vue divergents. Un sujet précis peut faire l'objet d'un débat au début de l'unité à l'étude (pour explorer les attitudes et les connaissances préalables des élèves sur ce sujet) ou à la fin de cette dernière (pour résumer et faire valoir l'apprentissage).

Différentes formes de débats et de forums de discussion conviennent au cours de Sciences humaines 10. En voici quelques exemples :

- débats informels dans la classe;
- divers styles de débat formel (p. ex. d'Oxford, Lincoln-Douglas, contre-interrogatoire);
- simulations de parlement, séances imitant celles des Nations Unies;
- tables rondes;
- procès fictifs;
- consultations communautaires;
- forums en ligne.

ANALYSE DES MÉDIAS

Le public prend connaissance d'une grande partie de l'information se rapportant aux enjeux et aux événements d'actualité par l'entremise des médias, soit dans les journaux et les magazines, à la radio et à la télévision, et sur Internet. L'analyse des messages médiatiques est une composante intéressante du cours de Sciences humaines 10, car elle permet aux élèves d'exercer leur pensée critique et de réfléchir individuellement aux questions qui les touchent.

Le cours de Sciences humaines 10 donne lieu à l'étude d'une vaste gamme de messages médiatiques. Voici différents angles sous lesquels les enseignants et les élèves peuvent examiner ces messages :

- *But* : les gens utilisent des messages médiatiques en vue d'informer, de divertir ou de persuader d'autres personnes pour des motifs politiques, commerciaux, éducatifs, artistiques, moraux ou autres.
- *Valeurs* : les messages médiatiques transmettent des valeurs explicites et implicites.
- *Représentation* : les messages médiatiques sont construits; ils ne sont que des représentations de mondes réels ou imaginaires.
- *Codes, conventions et caractéristiques* : chaque média possède son propre ensemble de codes, de conventions et de caractéristiques qui influent sur la façon dont le message est transmis et compris.
- *Production* : les personnes qui comprennent les médias réussissent mieux que les autres à produire des messages médiatiques efficaces.
- *Interprétation* : les membres du public se fondent sur leurs connaissances, leurs expériences et leurs valeurs pour interpréter les messages médiatiques et pour y réagir avec sensibilité.
- *Influence des médias sur le public* : les messages médiatiques peuvent influencer sur les attitudes, les comportements et les valeurs des individus.
- *Influence du public sur les médias* : les individus peuvent exercer une influence sur les médias et sur les messages qu'ils produisent et transmettent.
- *Contrôle* : les personnes qui contrôlent les principales institutions de la société ont une influence disproportionnée sur la construction et la distribution des messages médiatiques et des valeurs qu'ils contiennent.
- *Champ d'application* : les techniques utilisées par les médias influent sur les dimensions politique, économique, sociale et intellectuelle de la société; elles sont aussi influencées par ces dimensions.



RÉSULTATS D' APPRENTISSAGE
PRESCRITS

Sciences humaines 10

Les *résultats d'apprentissage prescrits* représentent les normes de contenu des programmes d'études provinciaux; ils forment le programme d'études prescrit. Clairement énoncés et exprimés en termes mesurables et observables, les résultats d'apprentissage précisent les attitudes, les compétences et les connaissances requises, ce que les élèves sont censés savoir et savoir faire à la fin d'un cours précis.

Les écoles ont la responsabilité de veiller à ce que tous les résultats d'apprentissage de ce programme d'études soient atteints; cependant, elles jouissent aussi d'une certaine latitude quant aux meilleurs moyens de présenter le programme d'études.

On s'attend à ce que le rendement de l'élève varie selon les résultats d'apprentissage. L'évaluation, la transmission des résultats et le classement de l'élève en fonction de ces résultats d'apprentissage dépendent de l'expérience et du jugement professionnel des enseignants qui se fondent sur les politiques provinciales.

Les résultats d'apprentissage prescrits du cours de Sciences humaines 10 sont présentés par composante; ils comportent aussi, par souci de commodité, un code alphanumérique; cependant, l'enseignant n'est pas obligé de suivre l'ordre dans lequel ils sont présentés.

FORMULATION DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

Les résultats d'apprentissage commencent tous par l'expression : « On s'attend à ce que l'élève puisse... »

Lorsque les termes « dont », « y compris », « notamment » sont utilisés pour introduire une liste d'éléments faisant partie d'un résultat d'apprentissage prescrit, il faut que tous les éléments énumérés **soient étudiés**. Ceux-ci représentent en effet un groupe d'exigences minimales associées à l'exigence générale définie par le résultat d'apprentissage. Toutefois, ces listes ne sont pas nécessairement exhaustives et les enseignants peuvent y ajouter d'autres éléments reliés à l'exigence générale définie par le résultat d'apprentissage.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Les résultats d'apprentissage prescrits des programmes d'études de la Colombie-Britannique déterminent l'apprentissage obligatoire en fonction d'au moins un des trois domaines d'apprentissage : cognitif, psychomoteur et affectif. Les définitions suivantes des trois domaines sont fondées sur la taxonomie de Bloom.

Le **domaine cognitif** porte sur le rappel ou la reconnaissance des connaissances et sur le développement des aptitudes intellectuelles. Le domaine cognitif se subdivise en trois niveaux : la connaissance, la compréhension et l'application, et les processus mentaux supérieurs. Ces niveaux se reconnaissent par le verbe utilisé dans les résultats d'apprentissage et illustrent de quelle façon se fait l'apprentissage de l'élève avec le temps.

- *La connaissance* englobe les comportements qui mettent l'accent sur la reconnaissance ou le rappel d'idées, d'éléments matériels ou de phénomènes.
- *La compréhension et l'application* représentent la capacité de saisir le message littéral d'une communication ainsi que la capacité d'appliquer des théories, des principes, des idées ou des méthodes à une nouvelle situation.
- *Les processus mentaux supérieurs* incluent l'analyse, la synthèse et l'évaluation. Ils intègrent les niveaux cognitifs de la connaissance et de la compréhension et de l'application.

Le **domaine affectif** a trait aux attitudes, aux croyances et à l'ensemble des valeurs et des systèmes de valeurs.

Le **domaine psychomoteur** porte sur les aspects de l'apprentissage associés au mouvement du corps et au développement des habiletés motrices; il intègre les aspects cognitif et affectif aux performances physiques.

Résultats d'apprentissage prescrits : Sciences humaines 10

On s'attend à ce que l'élève puisse :

COMPÉTENCES ET MÉTHODES

A1 exercer sa pensée critique, dont :

- poser des questions
- comparer
- résumer
- tirer des conclusions
- défendre une position

A2 manifester des compétences en recherche, dont :

- l'accès à l'information
- l'évaluation de l'information
- la collecte de données
- l'évaluation de données
- l'organisation de l'information
- la présentation de l'information
- la citation des sources

A3 manifester des compétences en communication écrite, verbale et graphique, seul et en groupe

L'IDENTITÉ, LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE AU CANADA DE 1815 À 1914

B1 analyser la société canadienne de 1815 à 1914 sous l'angle des rôles assignés à chacun des sexes, de l'appartenance ethnique, de la vie quotidienne et des arts

B2 évaluer les répercussions des rapports mutuels entre les peuples autochtones et les explorateurs européens au Canada de 1815 à 1914

B3 évaluer l'influence de l'immigration sur la société canadienne de 1815 à 1914

B4 décrire les facteurs ayant contribué à l'évolution de l'identité nationale de 1815 à 1914

LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT AU CANADA DE 1815 À 1914

C1 décrire l'évolution d'un gouvernement responsable au Canada sous l'angle de la structure gouvernementale et des principaux événements

C2 analyser les facteurs politiques, économiques, sociaux et géographiques ayant mené à la formation de la Confédération et à la naissance des provinces et territoires canadiens

C3 décrire les événements liés à la Rébellion de la rivière Rouge et à la Rébellion du Nord-Ouest

C4 décrire la structure et les fonctions des ordres de gouvernement fédéral, provincial et local

Résultats d'apprentissage prescrits : Sciences humaines 10

On s'attend à ce que l'élève puisse :

L'ÉCONOMIE ET LA TECHNOLOGIE AU CANADA DE 1815 À 1914

- D1 évaluer les incidences de la Politique nationale de Macdonald sur le Canada
- D2 analyser l'influence des facteurs suivants sur l'économie canadienne de 1815 à 1914 :
 - le développement et le déclin des ressources
 - les innovations technologiques
- D3 décrire le développement de l'économie de la Colombie-Britannique de 1815 à 1914

LE MILIEU NATUREL AU CANADA DE 1815 À 1914

- E1 décrire les régions naturelles du Canada et les processus géologiques ayant contribué à la formation de ces régions
- E2 analyser l'influence de la géographie sur le développement économique et sur les types de colonisation dans les diverses régions du Canada de 1815 à 1914
- E3 évaluer les attitudes et les pratiques liées à la mise en valeur des ressources en Colombie-Britannique de 1815 à 1914, ainsi que leurs répercussions sur la gestion contemporaine des ressources



RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

Sciences humaines 10

Cette section de l'ERI renferme l'information nécessaire à l'évaluation formative et à la mesure du rendement des élèves, et comprend des indicateurs de réussite précis qui aideront les enseignants à évaluer le rendement des élèves pour chaque résultat d'apprentissage prescrit. Cette section renferme aussi des éléments clés, qui consistent en des descriptions de contenu qui servent à préciser la profondeur et la portée des résultats d'apprentissage prescrits.

MESURE ET ÉVALUATION FORMATIVE

L'évaluation est le processus systématique de collecte de données sur l'apprentissage des élèves; elle sert à décrire ce que les élèves savent, ce qu'ils sont capables de faire et ce vers quoi tendent leurs efforts. Parmi les données pouvant être recueillies en vue de l'évaluation, notons :

- l'observation,
- les autoévaluations et les évaluations par les pairs,
- les interrogations et les tests (écrits, oraux et pratiques),
- les échantillons de travaux des élèves,
- les projets et les présentations,
- les comptes rendus écrits et les exposés oraux,
- les journaux et les notes,
- les examens de la performance,
- les évaluations du portfolio.

La performance de l'élève est évaluée à partir de données recueillies au cours de diverses activités d'évaluation. Les enseignants se servent de leur perspicacité, de leurs connaissances et de leur expérience avec les élèves ainsi que de critères précis qu'ils ont eux-mêmes établis afin d'évaluer la performance des élèves en fonction des résultats d'apprentissage prescrits.

Il existe trois principaux types d'évaluation, et chacun peut être utilisé de concert avec les deux autres en vue de faciliter la mesure du rendement de l'élève :

- L'évaluation **au service** de l'apprentissage vise à accroître les acquis.
- L'évaluation **en tant qu'apprentissage** permet de favoriser la participation active des élèves à leur apprentissage.
- L'évaluation **de** l'apprentissage vise à recueillir les données qui seront consignées dans le bulletin scolaire.

Évaluation au service de l'apprentissage

L'évaluation au service de l'apprentissage fournit des moyens d'encourager les élèves à participer jour après jour à leur propre évaluation et ainsi à acquérir les compétences nécessaires pour s'autoévaluer de manière sérieuse et pour stimuler leur propre réussite.

Ce type d'évaluation permet de répondre aux questions suivantes :

- Que doivent apprendre les élèves pour réussir?
- Qu'est-ce qui démontre que cet apprentissage a eu lieu?

L'évaluation au service de l'apprentissage est une forme d'évaluation critérielle; elle permet de comparer la performance de l'élève à des critères établis plutôt qu'à la performance des autres élèves. Les critères sont fondés sur les résultats d'apprentissage prescrits ainsi que sur les indicateurs de réussite ou d'autres attentes en matière d'apprentissage.

Les élèves tirent plus d'avantages de l'évaluation lorsque celle-ci est accompagnée d'une rétroaction offerte sur une base régulière et constante. Lorsqu'on la considère comme un moyen de stimuler l'apprentissage et non pas comme un jugement définitif, elle permet de montrer aux élèves leurs points forts et de leur indiquer des moyens de les développer davantage. Les élèves peuvent utiliser cette information pour réorienter leurs efforts, faire des plans, communiquer leurs progrès aux autres (p. ex. leurs pairs, leurs enseignants, leurs parents) et choisir leurs objectifs d'apprentissage pour l'avenir.

L'évaluation au service de l'apprentissage donne aussi aux enseignants l'occasion de passer en revue ce qu'apprennent leurs élèves et les points sur lesquels ils doivent s'attarder davantage. Cette information est utile pour l'organisation de l'enseignement, car elle sert à créer un lien direct entre l'évaluation et l'enseignement. L'évaluation, lorsqu'elle est utilisée comme moyen d'obtenir une rétroaction sur l'enseignement, permet de rendre compte du rendement de l'élève puisqu'elle éclaire l'enseignant sur sa planification et les stratégies d'enseignement en classe.

Évaluation en tant qu'apprentissage

L'évaluation en tant qu'apprentissage sert à faire participer les élèves au processus d'apprentissage. Avec le soutien et les conseils de leur enseignant, les élèves deviennent responsables de leur apprentissage en

lui donnant un sens qui leur est propre. Au moyen du processus d'autoévaluation continue, les élèves deviennent aptes à faire le point sur ce qu'ils ont appris, à déterminer ce qu'ils n'ont pas encore appris et à décider du meilleur moyen à prendre pour améliorer leur rendement.

Même si l'élève est maître de l'évaluation en tant qu'apprentissage, les enseignants ont un rôle à jouer pour faciliter la façon dont est faite cette évaluation. En donnant régulièrement aux élèves des occasions de réfléchir et de s'autoévaluer, les enseignants peuvent les aider à effectuer l'analyse critique de leur apprentissage, à l'étoffer et à se sentir à l'aise avec ce processus.

Évaluation de l'apprentissage

L'évaluation de l'apprentissage se fait par l'évaluation sommative et comprend, entre autres, les évaluations à large échelle et les évaluations par l'enseignant. Ces évaluations sommatives ont lieu à la fin de l'année ou à différentes périodes au cours du processus d'enseignement.

Les évaluations à large échelle, telles que l'évaluation des habiletés de base (EHB) et les examens pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, réunissent de l'information concernant la performance de l'élève dans l'ensemble de la province et fournissent des renseignements qui serviront à l'élaboration et à la révision des programmes d'études. Ces évaluations servent à juger le rendement de l'élève par rapport aux normes provinciales et nationales. Il n'y a pas d'évaluation à large échelle provinciale pour le cours de Sciences humaines 10.

L'évaluation de l'apprentissage est aussi l'un des moyens officiels utilisés pour rendre compte du rendement de l'élève.

Pour en savoir plus sur la politique de transmission des résultats du ministère de l'Éducation, consulter le site Web suivant :
http://www.bced.gov.bc.ca/policy/policies/student_reporting.htm

Évaluation au service de l'apprentissage	Évaluation en tant qu'apprentissage	Évaluation de l'apprentissage
<p>Évaluation formative continue dans la salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation par l'enseignant, autoévaluation ou évaluation par les pairs évaluation critérielle fondée sur les résultats d'apprentissage prescrits du programme d'études provincial, traduisant la performance en fonction d'une tâche d'apprentissage précise permet à l'enseignant comme à l'élève de participer à une réflexion sur les progrès de celui-ci et à l'examen de ces progrès les enseignants modifient leurs plans et donnent un enseignement correctif qui tient compte de l'évaluation formative 	<p>Évaluation formative continue dans la salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> autoévaluation donne à l'élève de l'information sur son rendement et l'incite à réfléchir aux moyens qu'il peut prendre pour améliorer son apprentissage critères établis par l'élève à partir de ses apprentissages passés et de ses objectifs d'apprentissage personnels l'élève se sert de l'information portant sur l'évaluation pour faire les adaptations nécessaires à son processus d'apprentissage et pour acquérir de nouvelles connaissances 	<p>Évaluation sommative ayant lieu à la fin de l'année ou à des étapes cruciales</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation par l'enseignant peut être critérielle (fondée sur les résultats d'apprentissage prescrits) ou normative (basée sur la comparaison du rendement de l'élève à celui des autres) l'information sur la performance de l'élève peut être communiquée aux parents ou tuteurs, au personnel de l'école et du district scolaire, et à d'autres professionnels (pour les besoins de l'élaboration des programmes d'études, par exemple) permet de juger la performance de l'élève par rapport aux normes provinciales

Pour en savoir plus sur l'évaluation au service de l'apprentissage, l'évaluation en tant qu'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage, veuillez consulter la ressource suivante, qui a été élaborée par le Protocole de l'Ouest et du Nord Canadien (PONC) : *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés.*

Cette ressource est accessible en ligne à l'adresse suivante : http://ednet.edc.gov.ab.ca/french/poc/evaluation_classe.pdf

De plus, les normes de performance de la C.-B. décrivent les niveaux de rendement dans des domaines clés de l'apprentissage (lecture, écriture, mathématiques, responsabilité sociale, et intégration des technologies de l'information et des communications) pertinents à chacune des matières. Les enseignants peuvent utiliser les normes de performance comme ressources pour appuyer l'évaluation formative continue en sciences humaines.

Les normes de performance de la C.-B. sont décrites à l'adresse suivante : http://www.bced.gov.bc.ca/perf_stands/

Évaluation critérielle

L'évaluation critérielle permet de comparer la performance d'un élève à des critères établis plutôt qu'à la performance des autres élèves. Pour que l'évaluation puisse être faite en fonction du programme officiel, les critères doivent être fondés sur les résultats d'apprentissage.

Les critères servent de base à l'évaluation des progrès de l'élève. Ils indiquent les aspects cruciaux d'une performance ou d'un produit et décrivent en termes précis ce qui constitue l'atteinte des résultats d'apprentissage prescrits. Ainsi, les critères pondérés, les échelles d'évaluation et les guides de notation (c.-à-d. les cadres de référence) constituent trois moyens d'évaluer la performance de l'élève.

L'évaluation critérielle peut comporter les étapes suivantes :

- | | |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étape 1 | Déterminer les résultats d'apprentissage prescrits et les indicateurs de réussite proposés (tels qu'ils sont énoncés dans cet ERI) qui serviront de base à l'évaluation. |
| Étape 2 | Établir les critères. Le cas échéant, faire participer les élèves au choix des critères. |
| Étape 3 | Prévoir les activités d'apprentissage qui permettront aux élèves d'acquérir les connaissances, les compétences ou les attitudes indiquées dans les critères. |
| Étape 4 | Avant le début de l'activité d'apprentissage, informer les élèves des critères qui serviront à l'évaluation de leur travail. |
| Étape 5 | Fournir des exemples du niveau de performance souhaité. |
| Étape 6 | Mettre en œuvre les activités d'apprentissage. |
| Étape 7 | Utiliser les outils (p. ex. échelle d'évaluation, liste de contrôle, guide de notation) et les méthodes d'évaluation (p. ex. observation, collecte de données, autoévaluation) appropriés selon le travail assigné à l'élève. |
| Étape 8 | Examiner les données recueillies au moment de la mesure et évaluer le niveau de performance de chaque élève ou la qualité de son travail à partir des critères. |
| Étape 9 | Au besoin, donner une rétroaction ou attribuer une cote qui indique dans quelle mesure l'élève satisfait aux critères. |
| Étape 10 | Transmettre les résultats de l'évaluation aux élèves et aux parents ou tuteurs. |

Dans la mesure du possible, les élèves doivent participer à l'établissement des critères d'évaluation. Ils pourront ainsi mieux comprendre à quoi correspond un travail ou une performance de qualité.

ÉLÉMENTS CLÉS

Les éléments clés donnent un aperçu du contenu de chaque composante du programme d'études. Ils peuvent aider l'enseignant à déterminer l'étendue et la portée des résultats d'apprentissage prescrits.

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Pour aider les enseignants à évaluer les programmes d'études officiels, cet ERI comporte des séries d'indicateurs de réussite pour chaque résultat d'apprentissage.

Ensemble, les indicateurs de réussite précisent le niveau de connaissances acquis, les compétences appliquées ou les attitudes démontrées par l'élève pour chaque résultat d'apprentissage. Les indicateurs de réussite décrivent les données que doivent chercher les enseignants pour déterminer si l'élève a entièrement atteint l'objectif du résultat d'apprentissage. Comme chaque indicateur de réussite ne précise qu'un aspect des notions couvertes par le résultat d'apprentissage correspondant, les enseignants doivent considérer toute la série d'indicateurs de réussite pour déterminer si l'élève a entièrement atteint le résultat d'apprentissage.

Dans certains cas, les indicateurs de réussite peuvent aussi inclure des suggestions sur le type de tâche qui permettrait de prouver que le résultat d'apprentissage a été atteint (p. ex. une réponse construite sous forme de liste, de comparaison, d'analyse ou de tableau; un produit créé et présenté sous forme de rapport, de débat, d'affiche, de lettre ou de discours; la manifestation d'une compétence particulière telle que le questionnement).

Les indicateurs de réussite sont établis en fonction des principes de l'évaluation *au service de* l'apprentissage, de l'évaluation *en tant qu'* apprentissage et de l'évaluation *de* l'apprentissage. Ils fournissent aux enseignants et aux parents des outils dont ils peuvent se servir pour réfléchir à ce que les élèves apprennent; ils procurent aussi aux élèves des moyens de s'autoévaluer et de préciser de quelle façon ils peuvent améliorer leur propre rendement.

Aucun des indicateurs de réussite n'est obligatoire; ils sont fournis à titre de suggestions pour aider les enseignants à évaluer dans quelle mesure les élèves atteignent les résultats d'apprentissage prescrits.

Les pages suivantes renferment les indicateurs de réussite proposés correspondant à chaque résultat d'apprentissage prescrit du programme d'études de Sciences humaines 10. Les indicateurs de réussite sont regroupés par composante; cependant, l'enseignant n'est pas obligé de suivre l'ordre dans lequel ils sont présentés.

Éléments clés : Sciences humaines 10**COMPÉTENCES ET MÉTHODES**

- compétences de pensée critique
- compétences en recherche (p. ex. trouver de l'information, évaluer la fiabilité des sources, interpréter l'information écrite et graphique)
- compétences en communication et en présentation, sous forme écrite, verbale et graphique (p. ex. cartes et tableaux)

**L'IDENTITÉ, LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
AU CANADA DE 1815 À 1914**

- rôles et vie quotidienne
- arts
- rapports mutuels entre les peuples autochtones et européens
- contributions au développement du Canada
- immigrants et immigration
- changements dans la société et l'identité canadiennes

**LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT
AU CANADA DE 1815 À 1914**

- évolution d'un gouvernement responsable et du fédéralisme
- les rébellions et leurs répercussions
- expansion vers l'Ouest
- Confédération
- autonomie nationale
- structure des ordres de gouvernement fédéral, provincial et municipal

**L'ÉCONOMIE ET LA TECHNOLOGIE
AU CANADA DE 1815 À 1914**

- répercussions de la Politique nationale de Macdonald
- construction du chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP)
- développement technologique et colonisation
- commerce des fourrures et ruées vers l'or
- économie de la Colombie-Britannique

**LE MILIEU NATUREL
AU CANADA DE 1815 À 1914**

- grandes régions naturelles du Canada
- facteurs géographiques ayant exercé une influence sur le développement du Canada
- mise en valeur des ressources en Colombie-Britannique et au Canada
- gestion responsable des ressources et développement durable

COMPÉTENCES ET MÉTHODES

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>On s'attend à ce que l'élève puisse :</p>	<p>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</p> <p>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</p>
<p>A1 exercer sa pensée critique, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poser des questions - comparer - résumer - tirer des conclusions - défendre une position 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> établir des liens entre les événements et leurs causes, leurs conséquences et leur portée <input type="checkbox"/> comparer un éventail de points de vue sur une question, une situation ou un sujet <input type="checkbox"/> tirer des conclusions concernant une question, une situation ou un sujet <input type="checkbox"/> évaluer et défendre diverses positions relatives à une question, à une situation ou à un sujet <input type="checkbox"/> faire preuve de leadership en planifiant, en mettant en œuvre et en évaluant des stratégies élaborées pour étudier une question ou une situation
<p>A2 manifester des compétences en recherche, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès à l'information - l'évaluation de l'information - la collecte de données - l'évaluation de données - l'organisation de l'information - la présentation de l'information - la citation des sources 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> cerner et éclaircir un problème ou une question <input type="checkbox"/> trouver des sources primaires (p. ex. documents originaux, caricatures politiques, interviews, enquêtes) et des sources secondaires (p. ex. manuels scolaires, articles, rapports, sommaires, monographies historiques) convenant à divers sujets <input type="checkbox"/> préparer et mener une recherche à l'aide de sources primaires et secondaires, y compris des sources : <ul style="list-style-type: none"> - provenant d'une panoplie de médias (p. ex. nouvelles imprimées ou diffusées, Internet) - présentant des points de vue variés <input type="checkbox"/> évaluer la fiabilité des sources d'information sur divers sujets en tenant compte de leur partialité et de leurs points de vue <input type="checkbox"/> évaluer et organiser les données recueillies (p. ex. plans, sommaires, notes, échéanciers, tableaux) <input type="checkbox"/> interpréter l'information et les données à partir de cartes, de graphiques et de tableaux de toutes sortes <input type="checkbox"/> interpréter et présenter les données sous diverses formes (p. ex. écrite, orale, graphique) <input type="checkbox"/> citer ses sources correctement
<p>A3 manifester des compétences en communication écrite, verbale et graphique, seul et en groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> communiquer efficacement des idées, des opinions et des arguments oralement et par écrit <input type="checkbox"/> préparer des graphiques, des tableaux et des cartes pour communiquer des idées et de l'information, en utilisant de manière appropriée grilles, échelles, légendes et contours <input type="checkbox"/> seul et en groupe, préparer, réviser et présenter des exposés formels en ayant recours à divers médias

L'IDENTITÉ, LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE AU CANADA DE 1815 À 1914

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
On s'attend à ce que l'élève puisse :	<p>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</p> <p>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</p>
B1 analyser la société canadienne de 1815 à 1914 sous l'angle des rôles assignés à chacun des sexes, de l'appartenance ethnique, de la vie quotidienne et des arts	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> comparer les rôles et les activités quotidiennes des hommes et des femmes : <ul style="list-style-type: none"> - dans les sociétés urbaines - dans la vie des pionniers <input type="checkbox"/> établir le lien entre la condition des minorités ethniques au Canada (p. ex. ouvriers chinois des chemins de fer, bûcherons sikhs, fermiers d'Europe de l'Est, réfugiés irlandais fuyant la famine, réfugiés afro-américains fuyant l'esclavage) et les attitudes de la société de l'époque <input type="checkbox"/> décrire les conséquences des innovations technologiques sur les individus vivant en société (p. ex. radio, chemin de fer, bicyclette, photographie) <input type="checkbox"/> décrire la contribution qu'ont apportée certaines personnes au domaine des arts au Canada (p. ex. Gabrielle Roy, Félix Leclerc, Michel Tremblay, Viola Léger, Emily Carr)
B2 évaluer les répercussions des rapports mutuels entre les peuples autochtones et les explorateurs européens au Canada de 1815 à 1914	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire la contribution qu'ont apportée les peuples autochtones au développement du Canada <input type="checkbox"/> évaluer les rapports mutuels entre différents peuples autochtones et les parties intéressées au commerce des fourrures (p. ex. Compagnie de la Baie d'Hudson, Compagnie du Nord-Ouest, voyageurs) <input type="checkbox"/> évaluer le rôle des femmes autochtones dans le commerce des fourrures <input type="checkbox"/> analyser la raison d'être des traités (p. ex. traités numérotés, traités de Douglas [ou traités de l'Île de Vancouver]) et de la Loi sur les Indiens (p. ex. réserves, pensionnats), et évaluer leurs conséquences sur les peuples autochtones <input type="checkbox"/> décrire l'influence sur l'identité canadienne de la contribution apportée par les peuples autochtones et des relations entretenues avec ces peuples
B3 évaluer l'influence de l'immigration sur la société canadienne de 1815 à 1914	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire les principaux événements et tendances qui ont eu une influence sur l'immigration au Canada de 1815 à 1914 (p. ex. la grande migration, la famine en Irlande due à la perte des récoltes de pommes de terre, le chemin de fer clandestin) <input type="checkbox"/> décrire la contribution qu'ont apportée les immigrants au développement du Canada (p. ex. ouvriers chinois des chemins de fer, bûcherons sikhs, fermiers d'Europe de l'Est, institutions britanniques) <input type="checkbox"/> évaluer les changements apportés à la politique d'immigration du Canada, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - la politique de libre admission de Sifton - la ligue d'exclusion des Asiatiques - la politique du « passage continu »

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>B4 décrire les facteurs ayant contribué à l'évolution de l'identité nationale de 1815 à 1914</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ décrire l'influence de l'immigration sur l'identité canadienne sous les angles suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la diversité ethnique - une terre d'avenir - un refuge pour les esclaves ❑ décrire l'influence de l'autonomie croissante du Canada sur le développement d'une identité nationale distincte de celle de l'Angleterre et des États-Unis, en tenant compte d'événements tels que les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la guerre des Boers - la <i>Naval Act</i> - l'affaire des frontières de l'Alaska ❑ décrire le développement de l'identité canadienne en tant que pays français et anglais, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - le rapport Durham - l'<i>Acte d'Union</i> - l'<i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i> - la question des écoles du Manitoba

LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT AU CANADA DE 1815 À 1914

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
On s'attend à ce que l'élève puisse :	<p>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</p> <p>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</p>
C1 décrire l'évolution d'un gouvernement responsable au Canada sous l'angle de la structure gouvernementale et des principaux événements	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire les causes des rébellions de 1837-1838, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - la question des terres - la discrimination - l'iniquité fiscale - les conflits entre les classes - la Clique du Château et le Pacte de famille <input type="checkbox"/> décrire les conséquences des rébellions de 1837-1838 (p. ex. le rapport Durham, l'Acte d'Union, le Bill des pertes de la rébellion) <input type="checkbox"/> décrire les changements qui se sont produits dans la structure gouvernementale à partir de 1815 jusqu'à l'avènement d'un gouvernement responsable
C2 analyser les facteurs politiques, économiques, sociaux et géographiques ayant mené à la formation de la Confédération et à la naissance des provinces et territoires canadiens	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> comparer les positions de l'Ouest et de l'Est du Canada (Haut-Canada et Bas-Canada), du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sur la Confédération <input type="checkbox"/> décrire les étapes ayant mené à la Confédération, dont : <ul style="list-style-type: none"> - la Conférence de Charlottetown - la Conférence de Québec - la Conférence de Londres et la permission accordée par l'Angleterre <input type="checkbox"/> décrire les facteurs ayant mené à la formation de la Confédération, dont : <ul style="list-style-type: none"> - la menace d'annexion par les États-Unis - l'invasion des Fenians - le commerce - le chemin de fer national et les infrastructures - les aspects financiers - l'appui des Britanniques à l'indépendance des colonies <input type="checkbox"/> évaluer les facteurs ayant mené à l'expansion du Canada grâce à l'intégration d'autres provinces et territoires, dont : <ul style="list-style-type: none"> - l'achat de la Terre de Rupert - le chemin de fer national - l'unification du Canada d'un océan à l'autre - la menace d'annexion par les États-Unis - la ruée vers l'or du Klondike - la colonisation agricole

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>C3 décrire les événements liés à la Rébellion de la rivière Rouge et à la Rébellion du Nord-Ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ énumérer les facteurs ayant mené à la Rébellion de la rivière Rouge et à la Rébellion du Nord-Ouest (p. ex. la question des terres, les droits des minorités, la réaction du gouvernement au malaise social des Métis, le conflit culturel) ❑ décrire les principaux événements liés à la Rébellion de la rivière Rouge, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - l'achat par le Canada de la Terre de Rupert - l'arrivée des arpenteurs-géomètres - la formation du Comité national des Métis - le gouvernement provisoire des Métis - la liste des droits des Métis - la délégation de Métis à Ottawa - l'exécution de Thomas Scott - l'exil de Louis Riel - l'entrée du Manitoba dans la Confédération ❑ décrire les principaux événements liés à la Rébellion du Nord-Ouest, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - le traitement des peuples autochtones par le gouvernement - le retour de Louis Riel - les batailles de Duck Lake, de Fish Creek et de Batoche - le procès et l'exécution de Louis Riel
<p>C4 décrire la structure et les fonctions des ordres de gouvernement fédéral, provincial et local</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ expliquer les fondements de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sous l'angle de la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ❑ décrire les trois pouvoirs du gouvernement fédéral : <ul style="list-style-type: none"> - le pouvoir exécutif (p. ex. premier ministre, cabinet, fonction publique, gouverneur général) - le pouvoir législatif (p. ex. Sénat, Chambre des communes, gouverneur général, président, partis politiques) - le pouvoir judiciaire (Cour suprême, Cour fédérale, cours provinciales, primauté du droit) ❑ décrire les composantes du gouvernement provincial de la C.-B. (p. ex. premier ministre, députés provinciaux, assemblée législative, lieutenant-gouverneur) ❑ décrire les composantes des administrations municipales (p. ex. maire, conseillers, règlements)

L'ÉCONOMIE ET LA TECHNOLOGIE AU CANADA DE 1815 À 1914

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
On s'attend à ce que l'élève puisse :	<p>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</p> <p>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</p>
D1 évaluer les incidences de la Politique nationale de Macdonald sur le Canada	<ul style="list-style-type: none"> ❑ décrire les éléments de la Politique nationale de Macdonald, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - les tarifs protecteurs - le chemin de fer du Canadien Pacifique - la colonisation de l'Ouest ❑ décrire les objectifs de la Politique nationale, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - l'expansion de la production agricole - la création de nouveaux marchés pour les produits manufacturés - l'expansion du commerce - la protection de l'économie nationale ❑ analyser les conséquences positives et négatives des éléments de la Politique nationale en matière de tarifs protecteurs, du chemin de fer du Canadien Pacifique et de la colonisation de l'Ouest
D2 analyser l'influence des facteurs suivants sur l'économie canadienne de 1815 à 1914 : <ul style="list-style-type: none"> - le développement et le déclin des ressources - les innovations technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ analyser l'effet de la croissance et du déclin du commerce des fourrures et des ruées vers l'or sur l'économie canadienne ❑ analyser les effets des innovations technologiques sur la colonisation et les tendances en matière d'emploi dans les régions du Canada, dont : <ul style="list-style-type: none"> - la technologie en matière de transport (p. ex. navires à vapeur, chemin de fer, canaux) - les communications (p. ex. télégraphe, journaux)
D3 décrire le développement de l'économie de la Colombie-Britannique de 1815 à 1914	<ul style="list-style-type: none"> ❑ nommer les industries émergentes liées aux ressources naturelles en Colombie-Britannique, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation forestière - l'exploitation minière - la pêche - l'agriculture ❑ décrire les changements dans la structure commerciale de la Colombie-Britannique : allant des échanges nord-sud (É-U) et outre-mer (Angleterre) à des échanges d'est en ouest (à l'intérieur du Canada)

LE MILIEU NATUREL AU CANADA DE 1815 À 1914

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>On s'attend à ce que l'élève puisse :</p>	<p>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</p> <p>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</p>
<p>E1 décrire les régions naturelles du Canada et les processus géologiques ayant contribué à la formation de ces régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> situer les régions naturelles du Canada sur une carte <input type="checkbox"/> décrire les processus géologiques (p. ex. tectonique des plaques, glaciation, activité volcanique) ayant contribué à la formation des régions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - le Bouclier canadien - la Cordillère canadienne - les basses-terres du Saint-Laurent - les Prairies - la région des Appalaches - l'Arctique <input type="checkbox"/> nommer les ressources naturelles associées à chaque région naturelle du Canada
<p>E2 analyser l'influence de la géographie sur le développement économique et sur les types de colonisation dans les diverses régions du Canada de 1815 à 1914</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire la densité et la distribution de la population sous l'angle du climat et de la géographie physique <input type="checkbox"/> établir des liens entre l'emplacement des ressources, les activités économiques et les types de colonisation dans diverses régions du Canada, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - les Prairies (p. ex. l'agriculture) - la Colombie-Britannique (p. ex. la ruée vers l'or du Klondike et de la région de Cariboo, la pêche au saumon, l'exploitation forestière) - l'Atlantique (p. ex. la pêche à la morue) - les Maritimes (p. ex. la construction navale) - le Centre et l'Ouest du Canada (p. ex. le commerce des fourrures)
<p>E3 évaluer les attitudes et les pratiques liées à la mise en valeur des ressources en Colombie-Britannique de 1815 à 1914, ainsi que leurs répercussions sur la gestion contemporaine des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> énumérer les principales ressources renouvelables et non renouvelables de la Colombie-Britannique (p. ex. l'exploitation minière, la pêche, la foresterie, l'agriculture) <input type="checkbox"/> définir la gestion responsable des ressources et le développement durable en tenant compte des considérations environnementales et de la responsabilité sociale <input type="checkbox"/> comparer les pratiques passées et actuelles en matière de mise en valeur des ressources en C.-B.; par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - la foresterie (p. ex. la coupe à blanc, l'exploitation forestière manuelle, l'enlèvement de planches d'un arbre sur pied) - la pêche (p. ex. la pêche au harpon, au carrelet, au filet dérivant, la pisciculture) - l'exploitation minière (p. ex. l'exploitation souterraine, l'exploitation à ciel ouvert) - l'agriculture (p. ex. l'utilisation du sol, l'agriculture industrielle, l'agriculture biologique) <input type="checkbox"/> défendre une position sur une question ayant trait à la mise en valeur des ressources



RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Sciences humaines 10

Cette section fournit des renseignements généraux sur les ressources d'apprentissage, ainsi que l'hyperlien vers le site des collections par classe des programmes d'études; ce site contient les titres, les descriptions et l'information nécessaire pour commander les ressources recommandées de la collection par classe du programme d'études de Sciences humaines 10.

En quoi consistent les ressources d'apprentissage recommandées?

Les ressources d'apprentissage recommandées sont des ressources qui, après avoir été soumises à un processus d'évaluation par des enseignants-évaluateurs, portent désormais le titre de ressource recommandée pour la province à la suite d'un arrêté ministériel. On compte parmi ces ressources du matériel imprimé, des vidéos, des logiciels et des CD-ROM, des jeux et du matériel de manipulation, et d'autres documents multimédias. En général, ces ressources peuvent être utilisées par les élèves, mais elles peuvent aussi comprendre des renseignements destinés principalement aux enseignants.

L'information concernant les ressources recommandées est organisée sous forme de collection par classe. Une collection par classe peut être considérée comme un « ensemble de départ » de ressources de base permettant de présenter le programme d'études. Dans bien des cas, la collection par classe comporte un choix de plus d'une ressource pour appuyer les composantes du programme; les enseignants peuvent ainsi choisir les ressources répondant le mieux à différents styles d'enseignement ou d'apprentissage. Les enseignants peuvent aussi compléter la collection par classe par des ressources approuvées localement.

Comment les enseignants peuvent-ils s'y prendre pour choisir les ressources d'apprentissage qui répondent aux besoins de leur enseignement?

Les enseignants doivent utiliser :

- les ressources d'apprentissage recommandées pour la province
OU
- les ressources soumises à un processus d'évaluation local et approuvées par le district scolaire.

Avant de choisir et d'acheter de nouvelles ressources d'apprentissage, il faut dresser un inventaire des ressources déjà disponibles en consultation avec les centres de ressources de l'école et du district. Le Ministère travaille aussi de concert avec les districts scolaires afin de négocier un accès économique à diverses ressources d'apprentissage.

Quels sont les critères utilisés pour évaluer les ressources d'apprentissage?

Le ministère de l'Éducation facilite l'évaluation de ressources d'apprentissage qui appuient les programmes d'études de la Colombie-Britannique et qui seront utilisées par les enseignants ou les élèves pour les besoins de l'enseignement et de l'évaluation. Les critères d'évaluation utilisés sont centrés sur le contenu, la conception pédagogique, la conception technique et les considérations sociales.

La publication suivante du Ministère comporte d'autres renseignements sur l'examen et la sélection des ressources d'apprentissage : *Guide pour l'évaluation, la sélection et la gestion des ressources d'apprentissage* (révisé en 2002), qui se trouve à l'URL suivant :
http://www.bced.gov.bc.ca/irp/resdocs/f_esmguide.pdf

Quel est le financement offert pour l'achat de ressources d'apprentissage?

Au moment du processus de sélection, les enseignants doivent connaître les politiques et procédures de l'école et du district relatives au financement des ressources d'apprentissage afin de savoir combien d'argent ils peuvent dépenser. Des sommes sont allouées aux districts scolaires pour répondre à différents besoins, dont l'achat de ressources d'apprentissage. La sélection des ressources d'apprentissage doit être considérée comme un processus permanent exigeant une détermination des besoins ainsi qu'une planification à long terme qui permet de répondre aux priorités locales et aux objectifs individuels.

Quels types de ressources trouve-t-on dans une collection par classe?

Le tableau de la collection par classe dresse la liste des ressources d'apprentissage recommandées par support médiatique tout en établissant les liens avec les composantes et les sous-composantes du programme. Une bibliographie annotée est présentée à la suite du tableau. Avant de passer une commande, les enseignants doivent vérifier auprès des fournisseurs si les renseignements sont complets et mis à jour. La plupart des fournisseurs ont des sites Web faciles à consulter.

La collection par classe du cours de Sciences humaines 10

La collection par classe du cours de Sciences humaines 10 énumère les ressources d'apprentissage recommandées pour ce cours. Le Ministère met régulièrement à jour la collection par classe, à mesure que de nouvelles ressources sont élaborées et évaluées.

Pour la mise à jour la plus récente de la collection par classe de Sciences humaines 10, veuillez consulter l'URL suivant : http://www.bced.gov.bc.ca/irp_resources/lr/resource/f_gradcoll.htm